BENJAMIN

CONSTANT

De la force du gouvernement actuel de la France

et de la nécessité de s'y rallier

Champs classiques

Extrait de la publication

BENJAMIN CONSTANT
De la force du gouvernement actuel de la France

Benjamin Constant a été un témoin attentif et passionné de la Révolution française. Il n'a eu de cesse d'en commenter le déroulement, et même de participer à ses débats.

Dans ces textes qui datent de la période du Directoire (incertaine et peu glorieuse, mais politiquement passionnante), Constant se bat sur deux fronts : il défend la société issue de la Révolution en se fondant sur les intérêts que celle-ci a fait naître, mais il se réclame aussi des principes de 1789 pour défendre le régime post-thermidorien, à la fois modéré et révolutionnaire.

Ainsi *De la force du gouvernement actuel de la France et de la nécessité de s'y rallier* (1796) est-il un plaidoyer pour la modération en même temps qu'une apologie du régime républicain issu de la Convention. Ce texte suscita des polémiques auxquelles Constant répond dans *Des réactions politiques*. Enfin, en 1797, dans *Des effets de la Terreur*, il défend un régime qui se veut à la fois libéral et révolutionnaire, et montre que la Terreur n'était nullement un moment nécessaire dans la Révolution. Ces deux textes sont aussi reproduits dans cet ouvrage.

Resté célèbre pour sa liaison avec Mme de Staël et pour son roman *Adolphe*, **Benjamin Constant** (1767-1830) fut aussi l'un des plus grands penseurs politiques de la France post-révolutionnaire.

Préface de Philippe Raynaud.

En couverture : Portrait de Benjamin Constant.
© Rue des Archives/Tal.

Flammarion

13-II Création Studio Flammarion

Extrait de la publication

DE LA FORCE
DU GOUVERNEMENT ACTUEL
DE LA FRANCE
ET DE LA NÉCESSITÉ
DE S'Y RALLIER

Extrait de la publication

Extrait de la publication

Benjamin CONSTANT

DE LA FORCE DU GOUVERNEMENT ACTUEL DE LA FRANCE ET DE LA NÉCESSITÉ DE S'Y RALLIER

DES RÉACTIONS POLITIQUES

DES EFFETS DE LA TERREUR

Préface et notes de Philippe Raynaud

Champs classiques

© Éditions Flammarion, Paris, 2013
ISBN : 978-2-0813-1604-1

Extrait de la publication

Préface

Un des aspects les plus heureux de l'évolution intellectuelle récente aura sans doute été la redécouverte progressive, depuis bientôt dix ans, de l'œuvre des grands libéraux du XIXe siècle français, longtemps négligés au profit des Lumières pré-révolutionnaires ou, au contraire, de ceux qui annonçaient le dépassement futur de la société bourgeoise. Or, ce qui fait le prix de leur réflexion, ce ne sont pas tellement les principes *économiques* libéraux, qui, chez les plus grands, ne constituent nullement un thème central, c'est plutôt leur conscience aiguë des difficultés de la *condition politique* de l'homme moderne, que l'on peut résumer ainsi : le monde issu de la Révolution démocratique revendique l'autonomie des « intérêts » et de la société civile, mais il affirme aussi, à travers le principe de la souveraineté populaire, la transcendance du pouvoir politique à l'égard des intérêts organisés. Le charme propre des œuvres qui sont réunies ici naît de ce qu'elles expriment crûment cette position, et que la doctrine de Constant, dont l'objet est de la fonder, ne s'y laisse encore voir qu'*in statu nascendi*. Dans ces textes qui datent de la période du Directoire (incertaine et peu glorieuse mais politiquement passionnante), Constant se bat pour ainsi dire sur les deux fronts : il défend la *société* issue de la Révolution en se fondant sur les *intérêts* que celle-ci a fait naître, mais il se réclame

aussi des *principes* de 1789 pour défendre le *régime* post-thermidorien, qui est à la fois modéré et révolutionnaire.

Si on s'en tient au contexte politique, nous avons donc affaire ici à une polémique brillante mais historiquement datée, scandée par les réponses de Joseph de Maistre et, surtout, par celles, spirituelles et vigoureuses, d'un publiciste de grand talent, le « modéré » de droite Lezay-Marnesia. Plus profondément, ce qui naît aussi alors, c'est une attitude d'ensemble à l'égard de la politique moderne, qui reprend aux traditionalistes leur sensibilité au poids de l'histoire concrète, mais qui prétend aussi, tout autant que celle des révolutionnaires, s'appuyer sur des *principes* rationnels : c'est là le principal legs du libéralisme de Constant, dont les apories sont encore les nôtres.

I. Benjamin Constant, la Révolution et le Directoire

Arrivé à Paris avec Madame de Staël le 5 prairial an III (24 mai 1795), juste après la dernière tentative de coup de force des sans-culottes, Benjamin Constant a d'emblée été attiré par les modérés de la Convention thermidorienne ; dans l'ensemble, il a soutenu une politique de juste milieu, hostile à la fois aux nostalgiques du jacobinisme et aux adeptes de la réaction royaliste. Il faut cependant ajouter que, du fait sans doute de la confusion qui régnait alors, cette position s'est accompagnée de volte-face et de compromis qui ont largement contribué à accréditer l'image de l'« inconstant Benjamin », chère à ses biographes les plus malveillants [1]. Les pre-

1. Voir notamment Henri Guillemin, *Benjamin Constant muscadin*, Paris, Gallimard, 1958 ; *Madame de Staël, Benjamin Constant et Napoléon*, Paris, Plon, 1959.

Extrait de la publication

miers articles de Constant [1] sont un vigoureux plaidoyer contre les décrets des Deux-Tiers [2], qui obligeaient la nation à conserver (plutôt qu'à réélire) la majorité des membres de la Convention dans les futures assemblées représentatives, et qui lui paraissent à la fois attentatoires à la liberté et politiquement inopportuns ; or, très vite, il change d'avis, pour se rallier à l'opinion de ceux qui pensent que les décrets sont justifiés par la nécessité, pour la survie de la République, d'un « centre renforcé, aussi éloigné de la droite monarchiste que de la gauche extrémiste [3] ». Plus tard, effrayé par les succès de la droite aux élections d'avril 1797, il approuve le coup d'État du 18 fructidor, qui n'était pourtant guère conciliable avec les principes libéraux [4]. Ces apparentes inconséquences posent un problème plus profond que les nombreuses variations qui ont accompagné la carrière politique de Benjamin Constant. Quand celui-ci se rallie au régime de la Charte après avoir rédigé, pendant les Cent-Jours, l'*Acte additionnel aux Constitutions de l'empire*, on peut à la rigueur répondre à ceux qui l'accusent d'opportunisme que, pour lui, ce qui comptait c'était de défendre le *système représentatif* et non d'être fidèle à telle ou telle com-

1. Voir les trois « Lettres à un député de la Convention », publiées dans les *Nouvelles politiques, nationales et étrangères* en juin 1795 (messidor an III) ; reprises in Benjamin Constant, *Recueil d'articles 1795-1817*. Introduction, notes et commentaires par Ephraïm Harpaz, Genève, Droz, 1978, pp. 15-24.

2. 5 et 13 fructidor an III (23 et 31 août 1795).

3. Ephraïm Harpaz in Benjamin Constant, *Recueil d'articles 1795-1817*, *op. cit.*, p. 33.

4. Il a justifié le coup d'État dans un discours au Cercle Constitutionnel du 30 fructidor an V (16 septembre 1797) ; voir Benjamin Constant, *Écrits et discours politiques*, présentation, notes et commentaires par O. Pozzo di Borgo, Paris, Jean-Jacques Pauvert, 1964, tome 1, pp. 115-128.

binaison politique particulière ; aussi bien, pour Constant comme pour Madame de Staël la défense de la Charte ne signifiait nullement que l'on devait accepter les principes traditionnels au nom desquels Louis XVIII prétendait l'*octroyer* au peuple français. Avec les décrets des Deux-Tiers ou le coup d'État de fructidor, il semble bien, au contraire, que nous ayons affaire à une violation des principes mêmes du libéralisme tels que Constant les a toujours défendus (la liberté du suffrage, le respect des formes).

Au-delà du cas de Constant lui-même, ce que montrent ces péripéties, c'est d'abord l'attachement des premiers libéraux à la Révolution, qui est souvent sous-estimé aujourd'hui, parce que l'on ne voit plus, dans ce qu'ils ont écrit, que la critique de la Terreur. Les libéraux français défendent d'abord, bien sûr, les *résultats* de la Révolution (l'égalité civile – et les changements provoqués par la vente des biens nationaux), mais, pour la plupart, ils sont aussi attachés à ses principes [1], et surtout, même s'ils diffèrent dans leur appréciation de l'Ancien Régime, tous considèrent qu'il appartient à un passé révolu [2]. Cette sensibilité s'exprime avec une vigueur particulière dans *De la force du gouvernement actuel de la France et de la nécessité de s'y rallier*, que Constant publie en 1796 : il ne s'agit pas seulement d'un plaidoyer pour la modération mais bien d'une apologie du régime républicain issu de la Convention, paradoxale

1. Voyez, par exemple, les éloges de la Constituante que fait Tocqueville dans l'*Ancien Régime*…, qui scandalisaient tant son jeune ami Gobineau.

2. Cela est vrai de Chateaubriand lui-même, qui s'efforçait pourtant de réconcilier le monde nouveau avec les principes de la légitimité.

Extrait de la publication

dans certains de ses arguments mais néanmoins fidèle, pour l'essentiel, aux principes révolutionnaires.

L'argument central de Constant consiste à renverser les thèses habituelles des ennemis de la Révolution, en montrant que si la République post-thermidorienne a survécu aux attaques de tous ses adversaires (jacobins ou royalistes), c'est parce que le gouvernement issu de Thermidor représente *déjà* un ordre social stable et digne d'être défendu, contre lequel il ne saurait y avoir de *rébellion* légitime. La République a pour premier mérite d'*être* [1], et en outre, elle s'appuie sur des intérêts puissants, qui tirent leur force du nombre de ceux qui les partagent et, surtout, de la nature des passions qui les accompagnent.

Constant introduit ainsi dans le débat politique de l'époque un argument voué à un brillant avenir dans tous les combats dont l'enjeu est la consolidation d'un régime social fondé sur un progrès contre une tentative de réaction ; la destruction des acquis de la Révolution serait un nouveau bouleversement, « cette contre-révolution ne serait elle-même qu'une nouvelle révolution [2] ». La prudence conservatrice, qui interdit de favoriser des changements trop violents, peut donc être mise au service de la République. Inversement, le retour aux querelles dont est née la Révolution ne pourrait que réveiller à son tour des passions d'autant plus violentes que,

1. Cf. plus bas, *De la force du gouvernement*…, p. 43 : « Cette République a pour elle un premier avantage qu'on ne reconnaît point assez, c'est d'être ce qui est le plus établi. Une femme d'esprit disait, en éloge de la vie, n'est-ce donc rien que d'*être* ? C'est pour les Gouvernements surtout que ce mot est vrai. »

2. *Ibid.*, p. 43.

Extrait de la publication

contrairement à celles des anciens privilégiés, qui ne se fondaient que sur des *préjugés* et sur des avantages sans portée décisive, elles sont liées à des *principes* et mettent en jeu l'existence même de leurs zélateurs :

> « Ceux qui ont lié leur sort à la République ont à défendre, au lieu de préjugés, ce qu'ils regardent comme des principes, au lieu d'intérêts personnels, ce qui est pour eux une religion, au lieu de vanité, un orgueil, si l'on veut, mais un orgueil plus profond, plus mâle, plus inhérent à leur nature, plus cher à leur cœur, car il est pour eux la réhabilitation de leur classe, le fruit d'une conquête, l'excuse de leur conduite, et le gage de leur sûreté [1]. »

Cette argumentation s'appuie sur une analyse subtile du rapport des forces politiques après Thermidor, et de la dynamique respective de la droite et de la gauche.

Constant montre d'abord avec beaucoup de brio (mais non sans forcer quelque peu le trait) que, dans la mesure même où ils sont socialement vaincus, les royalistes peuvent difficilement s'en tenir à un programme de *conservation*. D'un côté, en effet, le rapport des forces politiques est tel que la monarchie constitutionnelle ne peut que constituer un compromis acceptable pour les deux parties en présence [2] ; de l'autre, la logique de la « réaction », qui domine dans les milieux émigrés, est une simple *inversion* de celle de la révolution. La victoire de la contre-révolution se traduirait donc nécessairement par une volonté de vengeance générale contre l'ensemble de ceux qui, d'une façon ou de l'autre, ont pris part à la Révolution :

> « [Les royalistes purs] remonteraient des agents du Directoire aux Conventionnels, des Conventionnels aux Jacobins,

1. *Ibid.*, p. 44.
2. *Ibid.*, pp. 53-57.

de ceux-ci à la Gironde, de la Gironde aux Feuillants, des Feuillants aux Législatifs, des Législatifs aux Constituants, des Constituants aux Monarchistes, des Monarchistes à tous les coupables du 14 Juillet 1789 [1]. »

Inversement, dans une telle situation contre-révolutionnaire, la « gauche » la plus radicale, parce qu'elle a en commun avec les plus modérés des républicains les intérêts issus de la Révolution, et les principes qui l'ont inspirée, trouverait une nouvelle légitimité, qui contraindrait « les hommes amis du repos » à se rapprocher d'elle, pour ouvrir un nouveau cycle révolutionnaire [2].

Loin de pouvoir terminer la Révolution, la victoire de la « droite » ne ferait donc que raviver le conflit qui déchire la nation. C'est là que réside, aux yeux de Constant, la véritable force du régime issu de Thermidor : il s'appuie sur des intérêts puissants et même majoritaires et, surtout, il peut neutraliser les extrêmes, dans la mesure même où il peut trouver des appuis chez les modérés des deux camps. Cependant, et c'est peut-être là l'essentiel, il n'entretient pas exactement la même relation avec les deux partis qui se sont opposés. À la droite modérée, il peut garantir une certaine sécurité, qui se paie par une certaine passivité politique. D'un autre côté, il peut aussi jouer sur le fait que, si détesté qu'il soit par les anciens jacobins, il peut néanmoins, paradoxalement, trouver un certain appui chez eux, dans l'hypothèse où la République serait menacée :

« [Les terroristes] pourraient détruire le gouvernement, mais ils ne souffriront point, qu'il soit détruit par des mains étrangères : ils sont contre lui, lorsqu'il n'est pas attaqué,

1. *Ibid.*, p. 52. Comparer avec Tocqueville, *L'Ancien Régime et la Révolution*, Paris, Gallimard, rééd. 1980, vol. 2, pp. 288-289.
2. *De la force du gouvernement…*, p. 62.

Extrait de la publication

parce qu'ils sont contre tout ce qui pèse sur leurs indociles têtes, contre tout ce qui les empêche d'assouvir leur horrible soif du sang ; mais ils seraient à lui, dès qu'on l'attaquerait, parce qu'ils sentent bien que les agresseurs sont encore plus leurs ennemis, que ceux de la constitution établie [1]. »

En fait, Constant invente ici une formule politique particulièrement pertinente pour la politique française : celle de la défense républicaine par le gouvernement du centre-gauche, qui implique un traitement assez différent de la « droite » et de la « gauche », même si les extrêmes des deux camps restent exclus du pouvoir.

Si elle n'est pas explicitement *ralliée*, la droite peut être tolérée, mais elle doit rester sans pouvoir sur les institutions gouvernementales :

« La justice est un devoir dans les gouvernements, l'impartialité serait une folie et un crime. Pour faire marcher une institution, il faut qu'un homme soit partial pour l'institution…

[…] Bien des hommes m'ont dit : on peut être un bon citoyen, ne pas croire à la possibilité de la République, et se soumettre à ses lois. Cela est vrai : à Dieu ne plaise que je transforme l'hésitation en perversité. Je ne veux pas, inquisiteur républicain, faire un crime d'une incertitude qu'il est impossible à certains esprits de ne pas avoir. Le gouvernement doit protection à tous, et les opinions ne sont d'aucune juridiction humaine.

Mais assurément l'on conviendra que les bons citoyens de ce genre ne sont pas propres à faire marcher une institution, qui leur paraît inexécutable [2]. »

Exclue elle aussi du pouvoir, l'extrême gauche n'en reste pas moins, en revanche, un recours ultime du

1. *Ibid.*, p. 50.
2. *Ibid.*, pp. 47 et 48-49.

Extrait de la publication

gouvernement. Dans le contexte du Directoire, Constant pense évidemment aux « terroristes » (ceux-ci, dit-il, « sont cette artillerie cachée du gouvernement, toujours cachée, mais toujours redoutable, et qui toutes les fois qu'il sera forcé de l'employer, réduira en poudre ses adversaires »), mais il esquisse aussi un modèle plus général des rapports du centre-gauche gouvernant avec l'extrême gauche, qui fonde sa stratégie politique : tant que la droite laisse le gouvernement « tranquille », celui-ci peut « peser » sur l'extrême gauche, dont il a toutes les raisons du monde de se méfier ; dès lors, en revanche, que la « République » serait en danger, il devrait chercher des alliés à gauche, sans qu'on puisse lui reprocher les dangers qui découleraient de cette alliance [1].

Dans cet écrit de circonstance, vigoureusement engagé dans les débats du temps, Constant a donc admirablement exprimé les traits les plus profonds de la période post-thermidorienne, où l'on devine déjà ce qui devait plus tard distinguer foncièrement la politique (et la rhétorique) des « républicains » français de celle des libéraux anglais ; d'un côté, le radicalisme des deux camps issus de la Révolution interdit une bipolarisation stable de la vie politique, de l'autre, dès lors qu'ils restent fidèles au régime « républicain », les modérés doivent, bon gré, mal gré, reprendre à leur compte une partie du pathos révolutionnaire [2].

1. *Ibid.*, pp. 50-52.

2. C'est là un trait de la Convention thermidorienne et du Directoire qui a toujours frappé les meilleurs historiens ; voir notamment les pages brillantes (et féroces) de Tocqueville, *op. cit.*, vol. 2, pp. 269-281 (N.B. 278-279) et, aujourd'hui, Bronisław Baczko, « L'expérience thermidorienne », in *The Political Culture of the French Revolution*, actes du Colloque d'Oxford (5-9 septembre 1987), Londres, Pergamon Press, 1988.

Cette position, parfaitement adaptée à la politique du Directoire, présentait néanmoins des difficultés, que les critiques les plus lucides de Constant n'ont pas manqué de relever : alors qu'il s'appuyait sur l'aspiration générale à la stabilisation de la société française, le régime refusait d'être la simple *expression* de l'opinion dominante, et il ne pouvait défendre sa politique conservatrice qu'à travers le maintien paradoxal de la rhétorique révolutionnaire.

Peu après la publication de la brochure de Constant, ces critiques trouvèrent une expression particulièrement talentueuse dans un petit livre d'Adrien Lezay-Marnesia [1], ironiquement intitulé *De la faiblesse d'un gouvernement qui commence, et de la nécessité où il est de se rallier à la majorité nationale* [2].

Lezay n'est nullement un contre-révolutionnaire : autant que Constant lui-même, il redoute l'enchaînement pervers qui conduirait à répondre à cette « vengeance contre les nobles » que fut la Révolution par une vengeance contre le peuple, qui serait sans doute encore plus sanglante [3]. La vraie divergence entre Constant et lui (déterminée sans doute par le décret des Deux-Tiers) porte sur le moyen de terminer la Révolution et de

1. Adrien de Lezay-Marnesia (1769-1814) ; exilé pendant la Terreur, il revint à Paris après le 9 thermidor (1794) et eut une intense activité de publiciste jusqu'à fructidor mais fut encore contraint de se cacher en Normandie après les journées de vendémiaire et de fuir en Suisse après fructidor. Allié aux Beauharnais, il fit ensuite carrière comme préfet de Napoléon. Voir sur Lezay le livre du comte Egon von Westerholt, *Lezay-Marnesia, Sohn der Aufklärung und Präfekt Napoleons (1769-1814)*, Meisenheim-am-Glan, 1958.

2. Paris, an IV, chez Brigitte Mathey, Desenne et Maret, Libraires au Palais Égalité.

3. *De la faiblesse d'un gouvernement…*, *op. cit.*, p. 63.

Extrait de la publication

stabiliser l'ordre social qui en est issu. Pour Constant, la défense des intérêts nouveaux [1] passe par une certaine autonomisation du « Gouvernement » par rapport à la société, et par l'exigence d'une partialité du personnel politique en faveur de la République. Pour Lezay, au contraire, l'idée de la *représentation* des opinions et des intérêts doit être prise à la lettre : le gouvernement légitime sera celui qui exprime la *majorité nationale*, fondée sur le *sentiment général*, et exprimée dans l'*opinion publique* [2]. L'objet de sa brochure est donc de montrer que, loin que les « modérés » doivent se rallier au Directoire (quitte à accepter la domination de l'élite thermidorienne), c'est au contraire au Directoire à s'aligner sur la droite modérée, ce qui suppose bien sûr que l'on fasse une place importante au parti des « honnêtes gens » (qui devait d'ailleurs remporter les élections l'année suivante [3]). Constant pariait sur la « force » du gouvernement du Directoire, parce qu'il considérait que lui seul pouvait maintenir les conquêtes de la Révolution sans retomber dans les errements de 1793 ; Lezay le trouvait au contraire essentiellement faible, parce que incapable de s'appuyer sur les forces sociales qui, seules, auraient pu le sauver : les coups d'État du 18 fructidor, puis du 18 brumaire devaient d'une certaine façon leur donner raison à tous les deux.

1. Précisons une fois pour toutes, contre Albert Mathiez et Henri Guillemin, que cela ne concerne pas seulement les acquéreurs de biens nationaux, mais bien tous ceux qui, à des titres divers, bénéficiaient du bouleversement produit par la Révolution.

2. *De la faiblesse d'un gouvernement…*, *op. cit.*, chap. II, pp. 14-32.

3. En avril 1797 (germinal an V). C'est cette victoire de la droite qui provoqua le conflit d'où devait sortir le coup d'État du 18 fructidor.

Au-delà de leurs positions politiques, les divergences entre Constant et Lezay ont aussi une portée plus générale, qui montre bien l'originalité de la situation française après Thermidor. Nous avons vu en effet que Constant défend une position *centriste*, qui joue habilement sur le conflit entre la droite et l'extrême gauche jacobine ; or, toute l'analyse de Lezay repose au contraire sur l'idée de l'inconsistance du « parti central » :

> « La nature des circonstances est que le directoire ayant moitié quitté, moitié été quitté du côté gauche, auquel il s'était d'abord appuyé, a passé au parti *central*, parti de sable, et que le moindre flot divise ou jette à l'un des deux rochers de *droite* ou de *gauche*, selon le vent ; parti sans force, parce qu'il est sans lien, mais qui fait la force de celui auquel il se range, parce que des trois il est le plus nombreux ; parti enfin, qui est propriétaire de la majorité, mais à la condition de la prêter, et qui la perd quand il veut la garder pour lui-même, car alors les deux autres forment contrepoids contre lui [1]. »

Lezay est un modéré, qui souhaite autant que Constant terminer la Révolution sans pour autant vouloir une Restauration, mais il pense que la politique « centriste » ne peut pas atteindre les buts qui sont les siens, dont la réalisation dépend en fait du type de relations que la gauche et la droite entretiennent. Ce que Lezay a en tête, c'est une certaine interprétation du rôle que joue le système des partis dans le régime *anglais*, dont on trouve les prémisses chez Hume [2] et chez Montesquieu [3]. Pour lui, le jeu politique s'organise à

1. *De la faiblesse d'un gouvernement…*, *op. cit.*, pp. 58-59.
2. Voir notamment : *Essais politiques*, trad., Amsterdam, 1792, rééd. Paris, J. Vrin, 1972, pp. 118-161.
3. Voir notamment : *L'Esprit des Lois*, livre XIX, chap. XXVII, Paris, Garnier, pp. 346-347 ; il faut lire sur ce point les profondes analyses de Pierre Manent, *Histoire intellectuelle du libéralisme*, Paris,

Extrait de la publication

partir de la polarité entre le « côté conservateur ou *constitutionnel* » et le côté « révolutionnaire ou *destructeur* [1] » : la modération, si elle est possible, ne peut donc naître que d'une certaine disposition des rapports entre ces deux partis, dont la division est inscrite dans la « nature des choses [2] » ; or, contrairement à ce que croit Constant, l'existence d'un centre puissant ne favorise nullement l'équilibre entre les deux partis extrêmes :

> « [Le parti central] n'a même pas l'avantage, comme parti moyen, d'être le gardien de l'*opinion moyenne* […] et, comme, par son indépendance, il peut, à volonté, passer de droite à gauche, il ne compte dans l'évaluation des forces législatives que comme cause de *majorité* lorsqu'il s'unit à un parti, comme cause de *réaction* lorsqu'il passe à un autre, et comme cause d'*oscillation* lorsqu'il reste entre eux. Si bien que tant qu'existe dans une assemblée ce troisième parti, elle est en mouvement perpétuel, et qu'elle ne recouvre son aplomb que lorsqu'elle est réduite à deux partis bien prononcés, dont l'un défend plus particulièrement la prérogative du gouvernement contre les invasions populaires, et l'autre, les libertés populaires contre les invasions du gouvernement [3]. »

Pour Lezay, qui saisit très bien ce qui sera un des problèmes majeurs des démocraties modernes [4], les buts du centre ne peuvent en fait être atteints que sous la condition paradoxale de sa faiblesse politique : c'est du jeu de la

---

Calmann-Lévy, coll. « Liberté de l'esprit », Fondation Saint-Simon, 1987, pp. 131-139.

1. *De la faiblesse d'un gouvernement…*, *op. cit.*, p. 58.
2. *Ibid.*
3. *Ibid.*, pp. 60-61.
4. On peut voir, par exemple, dans ses thèses une anticipation des analyses de Maurice Duverger sur les effets modérateurs du système majoritaire – et sur les défauts du centrisme.

Extrait de la publication

logique majoritaire, dominée par l'« opinion », que doit venir la modération réciproque des deux partis antagonistes ; c'est pourquoi, contrairement à Constant, il comprend admirablement ce qui fait la faiblesse essentielle du régime du Directoire. Mais son argumentation souffre d'un défaut majeur, que Constant ne devait pas manquer de relever dans *Des réactions politiques*, qui est en grande partie une réponse à la brochure de Lezay ; elle présuppose qu'existe déjà ce qui reste précisément à établir par un « nouveau pacte social [1] » : un système politique consolidé et acceptable par les différents intérêts en présence parce qu'il ne se confond avec aucun d'eux [2].

II. Les préjugés, la raison et l'histoire

Au-delà de la conjoncture post-thermidorienne, le débat de Lezay et de Constant mettait en fait en présence deux interprétations opposées de l'expérience révolutionnaire.

Dans un texte ultérieur [3], postérieur aux *Réactions politiques*, Lezay développe en effet une analyse profondément originale de la Révolution, qui anticipe souvent sur certains développements de Tocqueville, à laquelle Constant répond à son tour dans *Des effets de la terreur* [4].

1. *Des réactions politiques*, chap. II, p. 113.
2. Constant a donc admirablement compris le problème qui allait dominer la politique française au siècle suivant.
3. *Des causes de la Révolution et de ses résultats* (sans nom d'auteur), Paris, an V (1797), Imprimerie du *Journal d'Économie publique* (dirigé par Roederer), rue de Buffault, n° 499, chez Desenne, Brigitte Mathey et Maret, Libraires, Palais Égalité.
4. Sur cette controverse, voir la belle étude de François Furet, « Une polémique thermidorienne sur la Terreur. Autour de Benjamin Constant », *Passé Présent*, n° 2, 1983, pp. 44-55.

Extrait de la publication

Des réactions politiques

Chapitre premier. Des différents genres de Réactions 105
Chapitre II. Des devoirs du Gouvernement dans les Réactions contre les hommes..... 110
Chapitre III. Des devoirs du Gouvernement dans les Réactions contre les idées 114
Chapitre IV. Des devoirs des écrivains dans les Réactions contre les idées..... 116
Chapitre V. De la conduite des écrivains actuels 118
Chapitre VI. Continuation du même sujet..... 128
Chapitre VII. Des ressources qui restent aux amis de la Liberté et des lumières..... 135
Chapitre VIII. Des principes..... 148
Chapitre IX. De l'arbitraire..... 158
Chapitre X. Récapitulation..... 170

Des effets de la terreur 175

Notes 195

Extrait de la publication

Mise en page par Meta-systems
59100 Roubaix

N° d'édition : L.01EHQN000704.N001
Dépôt légal : septembre 2013

Extrait de la publication